

Le Centre de documentation
de l'IFPS de Fougères, c'est :

2 000 ouvrages

16 titres de périodiques

Mais aussi :

**Une assistance méthodologique à la
recherche documentaire et
au traitement de l'information pour vos travaux**

**Une assistance à l'utilisation et la connexion de
vos applications et outils web**

Et pour les étudiant.es infirmier.es :

**L'accès aux ressources documentaires
des bibliothèques de l'Université de Rennes :**

<https://bibliotheques.univ-rennes.fr/>



Centre de documentation et d'information



Contact :

02 99 17 11 33

ghislaine.robert@ifps-chfougères.bzh

Centre de documentation de
l'Institut de formation aux professions de santé (IFPS)
du Centre hospitalier de Fougères
Zone d'activités de la Grande Marche
6 rue Claude Bourgelat - 35133 JAVENE

Règlement intérieur du Centre de documentation

(en date du 1^{er} mars 2024)



Respect des lieux :

Les usagers sont priés de respecter les lieux, le matériel et les documents.

Les tables et chaises déplacées doivent être remises à leur place.

Il est demandé de parler à voix basse, afin de ne pas déranger les autres usagers.

Il est interdit de manger et de boire sur place.

Les téléphones et les ordinateurs personnels doivent être en mode silencieux ou vibreur.

L'espace de consultation est principalement dédié aux travaux de groupe, dans la mesure de sa disponibilité.



Horaires d'ouverture :

Lundi > jeudi 9h – 17h

Vendredi 9h – 16h30

Un affichage et une diffusion par mail informent l'ensemble des usagers sur des changements éventuels.



Modalités de prêt :

Etudiants : 5 livres et 3 revues pendant 3 semaines

Formatrices : 6 livres et 3 revues pendant 4 semaines

- Ces délais de prêt sont assouplis en période de stage.
- La réservation de documents déjà empruntés est possible. Ces documents sont mis de côté pendant 3 jours après avoir prévenu le demandeur. Ils sont remis en circulation s'ils ne sont pas récupérés dans les 3 jours.

Reuves : empruntables, sauf le dernier numéro reçu.

Ouvrages et DVD : empruntables, sauf les dictionnaires, encyclopédies et documents avec la mention "exclu du prêt".

Prêt entre bibliothèques (PEB) :

Il est possible d'emprunter des ouvrages du PFPS du CHU de Rennes. Renseignez-vous directement au Centre de documentation de l'IFPS.

Responsabilité :

Les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'utilisateur, qui s'engage à les restituer en bon état. Tout document ou matériel dégradé ou détruit, devra être remboursé ou remplacé par une version neuve, à la charge de l'utilisateur responsable.

Quitus :

En fin de formation, les étudiants et élèves doivent restituer au Centre de documentation, les documents empruntés pour obtenir son diplôme professionnel. La documentaliste lui signe un quitus. En cas de départ anticipé d'un étudiant, l'Institut de formation aux professions de santé en informe le Centre de documentation.